



CONSEIL D'ÉCONOMIE SOCIALE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN LEVIER POUR PROPULSER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE

**Mémoire présenté par
le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)**

**dans le cadre de la
consultation publique sur la
Feuille de route en économie circulaire
de la Ville de Montréal**

Le 24 avril 2023

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DU CESIM	1
REMERCIEMENTS	1
RÉSUMÉ	2
INTRODUCTION : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	3
1. RECONNAITRE LA VALEUR RÉELLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE	4
Recommandations	4
2. SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ASSURANT L'ACCÈS AUX RESSOURCES	4
Recommandations	6
3. SOUTENIR LES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EXISTANTS DE FAÇON À CE QU'ILS PUISSENT DEVENIR STRUCTURANTS ET PÉRENNES	6
Recommandations	7
4. VALORISER LES EMPLOIS ET LA FORMATION DE MAIN-D'ŒUVRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	7
Recommandations	8
5. CONCERTER L'ÉCOSYSTÈME POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE	8
Recommandations	9
6. UTILISER LES LEVIERS MUNICIPAUX POUR RENFORCER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	9
Recommandations	11

À PROPOS DU CESIM

Le CESIM est la seule instance régionale de concertation intersectorielle en matière d'économie sociale, et sa mission est de faire rayonner l'économie sociale sur le territoire montréalais. Reconnu par l'Agglomération de Montréal et agissant comme Pôle régional en économie sociale, à l'instar des 21 autres Pôles régionaux du Québec, le CESIM a pour mandat la concertation et le développement de partenariats avec les acteurs locaux et régionaux, la promotion de l'économie sociale ainsi que le soutien au développement et à la consolidation d'entreprises et de projets d'économie sociale sur le territoire montréalais. Dans ses orientations stratégiques 2021-2025, le CESIM a identifié la transition écologique comme l'un de ses objectifs.

Le CESIM mène des projets structurants depuis plus d'une vingtaine d'années. Au fil des ans, il a développé une vaste expérience en matière de concertation dans la conduite de projets, une excellente connaissance des problématiques des entreprises d'économie sociale ainsi qu'un vaste réseau de partenaires pour déployer des initiatives. Il mène notamment l'initiative L'économie sociale : j'achète ! qui a permis jusqu'à présent la signature de plus de 1 800 contrats pour une valeur de plus de 55 millions de dollars entre les entreprises d'économie sociale montréalaises et les grands acheteurs signataires de cette initiative.

En 2022, le CESIM a collaboré comme partenaire terrain au projet Économie circulaire et économie sociale : un duo d'impact ! mené par le TIESS (Territoires innovants en économie sociale et solidaire), en collaboration avec Synergie Montréal. Ce projet a permis d'animer une communauté de pratiques pour les entreprises d'économie sociale montréalaises qui œuvrent en économie circulaire. Avec le soutien financier de la Ville de Montréal, il mène actuellement le projet Symbiose, un parcours d'accompagnement destiné aux entreprises d'économie sociale ayant un projet d'économie circulaire qui vise à soutenir la pérennité de leurs modèles d'affaires et à amplifier leur portée dans la communauté montréalaise.

REMERCIEMENTS

Le CESIM tient à remercier chaleureusement les entreprises d'économie sociale et les partenaires qui ont contribué par leurs réflexions à l'élaboration de ce mémoire.

RÉSUMÉ

Avec ces acteurs d'accompagnement et près de 2 800 entreprises d'économie sociale actives sur son territoire, Montréal jouit d'un contexte favorable pour mobiliser ce riche écosystème autour des enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire. Le Plan d'action en économie circulaire, qui découlera de cette Feuille de route, est une occasion pour la Ville de Montréal de consolider son rôle en économie sociale et de se positionner comme une métropole exemplaire en économie circulaire. Miser sur l'économie sociale et l'économie circulaire favorise une économie forte, résiliente, locale et inclusive.

Le CESIM se réjouit de constater la place accordée à l'économie sociale dans le document de consultation sur la Feuille de route en économie circulaire de la Ville de Montréal. Plusieurs des exemples de réalisations présentées sont des initiatives portées ou soutenues par des entreprises d'économie sociale (OBNL et coopératives). Cela démontre la pertinence du modèle de l'économie sociale et à quel point les modèles de l'économie sociale et de l'économie circulaire sont complémentaires, actifs et variés à Montréal.

Une transition socioécologique juste passe par une refonte de nos modèles économiques, dans laquelle l'économie sociale s'inscrit déjà. L'économie sociale étant déjà un partenaire stratégique de la Ville de Montréal, elle est bien positionnée pour être partie prenante des solutions à long terme pour faciliter la transition socioécologique.

Le CESIM est convaincu que l'économie sociale est un levier incontournable pour propulser l'économie circulaire à Montréal, et que les acteurs de l'économie sociale sont clés afin d'atteindre durablement les objectifs et engagements municipaux permettant de faciliter la transition socioécologique. Tant les acteurs d'accompagnement et de soutien comme le CESIM que les entreprises d'économie sociale sur le terrain sont prêts à redoubler d'efforts pour contribuer à ce changement et offrent leur collaboration dans la mise en œuvre de ce plan.

Le CESIM souhaite que la place et le rôle stratégique de l'économie sociale soient reflétés dans le plan d'action de la Ville de Montréal. C'est pourquoi nous proposons des pistes pour favoriser la transition circulaire des entreprises et pour déployer les conditions favorables pour soutenir cette transition.

INTRODUCTION : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie sociale est une économie de transformation sociale qui propose une **vision économique alternative** où les intérêts du bien commun et des individus priment sur les intérêts commerciaux. De par leur ancrage territorial et leur finalité sociale, les entreprises d'économie sociale (OBNL et coopératives) cherchent à répondre à de réels besoins au lieu d'en créer de nouveaux afin de **prévenir la surconsommation et la surproduction**¹. L'économie sociale est ainsi déjà une partie prenante de la **transition socioécologique**.

Les entreprises d'économie sociale ont la particularité d'avoir une mission axée sur l'accessibilité pour les communautés qu'elles desservent, que ce soit notamment l'accès à un logement, à l'alimentation, à la culture ou à des espaces verts. Lorsqu'elles s'inscrivent dans des pratiques d'économie circulaire, leur apport s'appuie souvent sur cette notion d'accessibilité, d'usage ou de partage d'un bien ou d'un service (par exemple, l'accès à des outils, à de l'équipement commun, à des ressources) plutôt que dans la propriété celui-ci.

L'économie sociale et l'économie circulaire sont **complémentaires**. Les valeurs et principes sociaux de l'économie sociale peuvent être articulés avec les objectifs écologiques de l'économie circulaire. Les entreprises d'économie sociale en économie circulaire traitent d'enjeux prioritaires de façon transversale. Elles accélèrent la transition socioécologique en proposant des solutions innovantes à des besoins locaux, tout en renforçant la cohésion sociale et le développement territorial. Le modèle d'affaires économie sociale et économie circulaire propose un nouveau paradigme qui permet de favoriser la résilience économique, sociale et écologique.

¹ TIESS, Résumé des effets liés aux caractéristiques propres des entreprises d'économie sociale, 2021.

1. RECONNAITRE LA VALEUR RÉELLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale offrent des services de proximité accessibles qui génèrent des impacts positifs tant pour les individus que la collectivité, tels que la protection de l'environnement, la réinsertion sociale et professionnelle et la revitalisation de quartiers. Les entreprises d'économie sociale en économie circulaire évitent l'enfouissement de tonnes de déchets ou réduisent l'émission de GES par leurs activités de réemploi, de réparation et de revalorisation. Notre modèle de développement économique traditionnel considère peu les externalités négatives générées par ses modes de production et de consommation et accorde plus d'importance aux initiatives qui produisent des résultats quantitatifs à court terme. Dans ce contexte, il est donc **difficile de connaître et de faire valoir la valeur réelle des services rendus par les entreprises d'économie sociale.**

L'économie sociale est un levier pour **provoquer les changements d'attitudes** et de comportements nécessaires pour développer l'économie circulaire. Cependant, cette transformation sociale exige du temps et des ressources qui sont internalisés par les entreprises d'économie sociale, c'est-à-dire qu'elles prennent en charge les coûts liés à la sensibilisation et au renforcement de l'engagement des parties prenantes. Or, ces contributions aux changements d'attitudes et de comportements ne sont pas reconnues à leur juste valeur. Afin de reconnaître cet apport, un financement à la mission des initiatives d'économie sociale qui ont un fort potentiel à l'échelle régionale devrait être assuré.

Par ailleurs, s'il y avait des **campagnes de sensibilisation** à l'économie circulaire auprès des citoyens et des entreprises privées, les entreprises d'économie sociale sont des partenaires tout indiqués pour la Ville.



Recommandations

Reconnaître la valeur réelle des services rendus par les entreprises d'économie sociale en économie circulaire en valorisant les retombées positives générées et les impacts négatifs évités pour la collectivité.

- Reconnaître le **rôle de sensibilisation** des entreprises d'économie sociale qui ont des initiatives structurantes par un financement à la mission des activités qui contribuent au changement de comportements nécessaires à l'économie circulaire.

2. SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ASSURANT L'ACCÈS AUX RESSOURCES

Investir dans les entreprises d'économie sociale est une façon de s'assurer que le développement de l'économie circulaire ne se fasse pas au détriment des intérêts sociaux ni des intérêts économiques locaux. Considérant l'évolution du marché des matières

résiduelles des prochaines années, il est important de veiller à ce que nos matières résiduelles, tout comme les matières premières, soient considérées comme des ressources qui circulent au Québec.

De par leur ancrage territorial, les ressources gérées et générées par les entreprises d'économie sociale demeurent à une échelle locale. Dans ce cadre, les entreprises sont toutes indiquées pour mettre en œuvre des boucles locales d'économie circulaire, afin de s'assurer que les matières soient traitées et valorisées localement, remplissant ainsi les objectifs de l'économie circulaire.

L'économie sociale peut ainsi occuper un **rôle de facilitateur** dans l'implantation d'initiatives d'économie circulaire locales. Afin de bien jouer ce rôle, les entreprises doivent **être informées quant aux opportunités liées à l'économie circulaire**, afin qu'elles puissent envisager de nouvelles avenues pour leur modèle d'affaires. Par conséquent, elles doivent savoir où et comment **avoir accès aux ressources** qui sont disponibles sur le territoire. Faciliter **l'accès à des données significatives** sur les ressources disponibles et le flux des matières seraient donc à développer.

N'étant pas motivées par la recherche du profit à tout prix, les entreprises d'économie sociale développent souvent **des filières de l'économie circulaire qui sont considérées comme moins rentables** par le secteur privé, mais qui ont une forte valeur ajoutée pour nos communautés². Étant bien reconnue pour leur capacité d'innovation, la Ville de Montréal développe des partenariats avec des entreprises d'économie sociale pour développer des nouveaux créneaux et services. Cependant, une fois qu'une activité devient rentable, que le travail de changement social a été fait et que l'accès aux ressources a été facilité, le privé prend les parts du marché et se place en compétition avec l'économie sociale, sans toutefois reprendre toutes ses autres activités à finalité sociale. Il est donc important de s'assurer que le déploiement de l'économie circulaire ne se fasse pas au détriment des entreprises d'économie sociale, et que **leur travail de défrichage soit valorisé et protégé**.

Pour ce faire, la Ville de Montréal peut s'inspirer de la **Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire** adoptée en France, qui a été étudiée par le TIESS dans le cadre de la mission France-Québec en économie circulaire en 2022. La réglementation assure le rôle de l'économie sociale dans le flux des matières issu de l'économie circulaire, notamment dans les activités de revalorisation, alors que les mesures d'écofiscalité permettent notamment d'investir dans le travail de recherche.

Bien que les politiques de responsabilité élargie des producteurs ne relèvent pas directement de la Ville de Montréal, elle peut se positionner en faveur de l'adoption de certaines clauses en lien avec l'économie sociale auprès du gouvernement provincial, ou encore, mettre en place un projet pilote à Montréal qui pourrait inspirer d'autres régions.

Par ailleurs, afin de développer les conditions de succès d'une économie circulaire qui soit juste et pérenne, il est nécessaire de repenser comment nous valorisons nos ressources et mesurons les retombées sociales et environnementales. Ces réflexions nous permettront de développer des indicateurs et des outils pour rapatrier les externalités sociales et environnementales rendues par les entreprises d'économie sociale, et ainsi reconnaître et

² TIESS, Résumé des effets liés aux caractéristiques propres des entreprises d'économie sociale, 2021.

soutenir leur travail de pionnier dans certains secteurs de l'économie circulaire et la contribution réelle des services rendus par les entreprises d'économie sociale.

Ces indicateurs devraient également aider les entreprises d'économie sociale à communiquer leurs impacts sociaux et environnementaux.



Recommandations

Soutenir l'émergence de nouveaux projets d'économie circulaire en assurant l'accès aux ressources

- Assurer la place de l'économie sociale dans le **déploiement de politiques d'économie circulaires locales**, notamment celles liées au réemploi, à la réparation et au reconditionnement.
- Développer des partenariats avec des entreprises d'économie sociale afin de leur donner la priorité pour la **récupération de certaines ressources** et gisements pour développer ou mettre à l'échelle de nouvelles filières de l'économie circulaire.
- S'assurer que les entreprises d'économie sociale ont accès à **l'accompagnement et les données pertinentes** pour qu'elles puissent développer de nouveaux services et filières de l'économie circulaire.
- Développer des indicateurs et des outils pour **rapatrier les externalités sociales et environnementales** rendues par les entreprises d'économie sociale, et ainsi reconnaître et soutenir leur travail de pionnier dans certains secteurs de l'économie circulaire et la contribution réelle des services rendus par les entreprises d'économie sociale.

3. SOUTENIR LES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EXISTANTS DE FAÇON À CE QU'ILS PUISSENT DEVENIR STRUCTURANTS ET PÉRENNES

Afin de créer un changement systémique, il est nécessaire de **repenser les outils de financement et le processus d'appel de projets** de la Ville de Montréal. La formule actuelle, qui est d'ailleurs reproduite à plusieurs endroits du document de consultation, privilégie des **financements ponctuels** et limités dans le temps pour des **initiatives innovantes**. Les entreprises ont donc peu de temps et de ressources pour consolider leurs projets existants. La **courte période de financement** laisse peu de marge de manœuvre pour expérimenter et pour viabiliser un modèle d'affaires.

La Ville de Montréal devrait donc mieux **soutenir les initiatives existantes** et des projets de mise à l'échelle afin d'assurer la pérennité des initiatives circulaires. La Ville de Paris offre des aides à la mission et a recours aux appels de projets principalement lorsqu'il y a un besoin à combler sur le territoire. Par exemple, il manque certains acteurs sur le territoire

montréalais pour arriver aux objectifs de circularité de la Ville, comme des centres de tri. Ceci est une opportunité de créer des partenariats entre la Ville et les entreprises d'économie sociale.

De plus, il faut aussi rappeler que les entreprises d'économie sociale disposent de peu de ressources pour **la recherche et le développement** ; les OBNL étant exonérées d'impôts, elles n'ont pas accès aux crédits d'impôts remboursables dont les entreprises privées bénéficient pour leurs projets de recherche et développement.

Le CESIM est prêt à soutenir le déploiement de projets qui permettent aux entreprises d'économie sociale de se développer au plan régional, notamment dans le cadre de projets qui visent une expérimentation ou la mise à l'échelle, la mutualisation des ressources, ou/et le renforcement des capacités au sein des entreprises d'économie sociale.



Recommandations

Soutenir la consolidation et la pérennité de projets d'économie circulaire existants

- Mettre en **place des mesures de soutien et de financement** s'appuyant sur des partenariats avec la Ville et les acteurs de l'écosystème pour favoriser :
 - L'expérimentation de projets sur une plus grande durée, afin d'améliorer la prévisibilité et d'augmenter la marge de manœuvre pour viabiliser les projets.
 - La recherche et le développement de nouveaux produits et services, de façon à réduire la prise de risques pour les entreprises d'économie sociale.
 - La mise à l'échelle de projets existants, développer les conditions nécessaires avoir élargir leur portée sur le territoire montréalais.

4. VALORISER LES EMPLOIS ET LA FORMATION DE MAIN-D'ŒUVRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La mise en place d'une économie circulaire nécessite des savoir-faire particuliers et des métiers spécialisés, notamment liés au réemploi, la réparation et le reconditionnement (textile, électronique, etc.). Toutefois, plusieurs de ces métiers sont voués à disparaître, ce qui réduit notre capacité à la réparation locale. Les projets de réemplois nécessitent des personnes-ressources à l'interne avec des compétences particulières.

Une première avenue se trouve au niveau des **programmes d'employabilité et d'insertion socioprofessionnelle** des entreprises d'économie sociale qui participent à la formation et la mise à niveau de personnes éloignées du marché du travail. Ces programmes permettent non seulement de réduire certains coûts sociaux liés à la lutte contre la pauvreté, mais

également de former les personnes aux métiers de l'économie circulaire et de l'économie sociale.

Une deuxième avenue se trouve dans les **emplois qualifiés** que peuvent offrir les entreprises d'économie sociale qui œuvrent en économie circulaire. En effet, le développement de ces filières nécessite des expertises spécialisées et, par conséquent, des employés bien formés. Ces entreprises doivent aussi pouvoir offrir des conditions de travail attractives pour cette main-d'œuvre.

En ce sens, il est important de soutenir le **renforcement des compétences** des gestionnaires ainsi que la **formalisation des processus** des entreprises d'économie sociale, ce qui permettra de favoriser la continuité et le changement d'échelle de leurs projets d'économie circulaire.

Des efforts doivent être déployés pour valoriser et renforcer les savoir-faire particuliers et des métiers spécialisés que nécessite la mise en place d'une économie circulaire. Ces efforts doivent être travaillés tant à l'échelle provinciale que municipale, et avec une multiplicité d'acteurs, y compris les entreprises d'économie sociale et les acteurs d'accompagnement comme le CESIM.



Recommandations

Valoriser les emplois et la formation de main-d'œuvre en économie sociale et économie circulaire

- Travailler avec l'économie sociale pour valoriser les savoir-faire et les métiers spécialisés nécessaires à l'économie circulaire et soutenir des programmes visant le développement et le renforcement des compétences de la main-d'œuvre et des gestionnaires.

5. CONCERTER L'ÉCOSYSTÈME POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE

Tout comme l'économie sociale, l'économie circulaire nécessite une posture de collaboration plutôt que de compétition. La Ville de Montréal a tout intérêt à profiter de son riche écosystème d'acteurs d'accompagnement pour développer une vision et une capacité d'agir commune de l'économie circulaire. L'économie sociale et l'économie circulaire étant basées sur la collaboration et ayant des visées communes, il semble pertinent de créer un comité de travail regroupant les acteurs de ce milieu.

Le projet Économie circulaire et économie sociale : un duo d'impact !, auquel le CESIM a collaboré, a démontré la pertinence d'un lieu d'échange dédié aux enjeux spécifiques liés au développement des modèles d'affaires qui conjuguent économie sociale et économie

circulaire pour identifier et dénouer certains freins (réglementaires, commercialisation, communication d'impacts, etc.) qui sont spécifiques à ces modèles d'affaires.

Afin de mieux accompagner les entreprises d'économie sociale en économie circulaire, il est particulièrement important de développer des projets d'accompagnement qui proposent des solutions concrètes aux enjeux précis liés au développement de ce modèle d'affaires. La concertation de l'écosystème pourrait également aider à s'assurer de la complémentarité de l'offre d'accompagnement des différents acteurs de soutien, notamment de couvrir tous les stades de développement des entreprises. Outre l'accompagnement, il est également pertinent de s'assurer que les entreprises d'économie sociale soient exposées aux grands acheteurs et aux entreprises privées, notamment dans l'optique de favoriser la création de synergies industrielles.

Ce comité de concertation permettrait ainsi d'accélérer la transition vers une économie circulaire et d'améliorer la communication transversale. Le CESIM, comme instance régionale de concertation, est bien positionné pour piloter ce type d'instance de concertation et mobiliser les acteurs clés à inclure dans le comité.



Recommandations

Concierter l'écosystème pour accélérer la transition socioécologique

- Créer un groupe de travail en économie sociale et économie circulaire pour développer une vision commune pour lever les freins au déploiement de l'économie circulaire et assurer la complémentarité des parcours d'accompagnement aux entreprises.
- Soutenir l'accompagnement pour les activités de rencontres et de jumelage entre de grands acheteurs et acteurs de l'économie circulaire et des entreprises d'économie sociale.

6. UTILISER LES LEVIERS MUNICIPAUX POUR RENFORCER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Une économie sociale et circulaire n'est possible que si elle se développe à une échelle locale et que les acteurs disposent des ressources, le soutien et les outils nécessaires pour qu'elles puissent changer d'échelle. La mise en place d'initiatives d'économie sociale et circulaire exige une certaine souplesse et des expérimentations dans les **règlements municipaux** (code d'urbanisme, construction, points de dépôts et de collecte, etc.). Le comité de travail évoqué plus haut pourrait notamment se pencher sur ces freins réglementaires qui limitent le développement des initiatives d'économie circulaire.

Par ailleurs, il est important que la Ville de Montréal continue de privilégier les achats et les partenariats avec l'économie sociale, car **l'approvisionnement** est un levier important pour

atteindre ses objectifs de circularité ainsi qu'encourager l'adoption de pratiques circulaires par les fournisseurs en économie sociale qui souhaitent travailler avec les grands acheteurs.

La Ville de Montréal s'est notamment dotée d'un Énoncé d'achat local et responsable, dans lequel des critères sociaux et environnementaux sont énumérés et peuvent être utilisés dans la sélection des fournisseurs. Toutefois, il faut jouer de prudence si le souhait est d'ajouter des critères de circularité, que ce soit dans le processus d'approvisionnement ou dans les appels de projets. Des critères trop stricts pourraient limiter la capacité des entreprises d'économie sociale à répondre à des appels d'offres ou à développer des partenariats avec la Ville de Montréal. Les entreprises d'économie sociale ont les mêmes défis qu'une petite entreprise classique, par exemple en termes de moyens pour quantifier ou communiquer leur impact environnemental (par exemple : les GES évités par leurs activités) ou même d'amorcer leur transition vers la circularité. L'une des options serait que les critères de circularité soient adaptés en fonction de la taille de l'entreprise ou de son secteur d'activité, de façon à ce que les petites entreprises puissent avoir les leviers nécessaires pour s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire et pour tirer leur épingle du jeu.

Le CESIM offre sa collaboration à la Ville de Montréal pour réfléchir à ces enjeux et pour offrir un terrain d'expérimentation, afin d'évaluer les impacts réels de l'implantation de certains critères de circularité par exemple auprès des entreprises d'économie sociale.

Parmi les autres leviers de la Ville, il y a la question de **l'utilisation des installations de la Ville, soit pour que les entreprises d'économie sociale puissent s'y installer ou pour se rapprocher des citoyens.**

Les infrastructures municipales devraient être utilisées pour développer des services liés à l'économie circulaire (par exemple : proposer des ateliers de réparation dans une maison de la culture, ou intégrer une bibliothèque d'outils dans une bibliothèque municipale). Ces points de services de proximité facilitent l'adoption de bonnes pratiques par les citoyens et permettent de les rejoindre plus facilement. Des partenariats sont à envisager avec les entreprises d'économie sociale à cet égard, notamment pour développer des points de dépôts de matières destinées au réemploi, à la réparation et la valorisation.

Par ailleurs, l'accès à des locaux est un grand défi pour les entreprises d'économie sociale, les entreprises se heurtant au prix du marché ou à la surenchère des locaux par les entreprises privées.

Les initiatives d'occupation transitoire permettent de mettre en œuvre plusieurs stratégies d'économie circulaire simultanément (réemploi, mutualisation) et répondent à court terme au besoin d'accès à la propriété pour certaines entreprises d'économie sociale. Toutefois, ces initiatives sont trop peu nombreuses pour répondre aux besoins de l'écosystème. Les entreprises d'économie sociale en économie circulaire ont des besoins techniques (infrastructures et installations) qui sont souvent incompatibles avec un bâtiment patrimonial. Nous appuyons donc la proposition d'accorder un accès aux bâtiments municipaux.

Soutenir la mise en place de pôles locaux aux entreprises d'économie sociale en économie circulaire en démarrage, comme il se fait dans plusieurs villes françaises, serait pertinent.

Cette occupation à durée indéterminée et à contribution symbolique permettrait de leur offrir un premier local, d'améliorer la prévisibilité et donc leur capacité à projeter leur éventuel changement d'échelle. Il est important de développer pôles locaux (par arrondissement) de façon à respecter et promouvoir l'ancrage territorial des entreprises d'économie sociale. Ces pôles pourraient donc réunir des acteurs d'un territoire qui partagent une vision et une action commune. La France propose des exemples inspirants à cet égard.



Recommandations

Utiliser les leviers municipaux pour renforcer l'économie sociale et l'économie circulaire

- Assurer une certaine souplesse et expérimenter des innovations réglementaires pour créer des conditions favorables à l'émergence et au développement d'initiatives circulaires.
- Privilégier l'accès aux installations de la Ville par les entreprises d'économie sociale de façon à favoriser des projets de mutualisation et pour développer des points de service locaux pour les citoyens.
- Soutenir les projets de mutualisation, incluant les ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires au développement de tels projets.
- Élaborer des critères d'approvisionnement adaptés au rythme de croissance et aux réalités des entreprises d'économie sociale.

ANNEXE 1 - Qu'est-ce que l'économie sociale à Montréal ?

L'économie sociale à Montréal représente près de 2 800 entreprises à Montréal, maintient plus de 67 000 emplois et génère des revenus annuels de 11,7 milliards de dollars. Elle est donc une composante essentielle de la structure économique et sociale de Montréal.

Le gouvernement du Québec a adopté une Loi sur l'économie sociale sur laquelle nous nous appuyons pour définir les entreprises d'économie sociale : « L'entreprise d'économie sociale exerce des activités économiques à des fins sociales, c'est-à-dire qu'elle vend ou échange des biens et services non pas dans le but de faire du profit, mais plutôt dans celui de répondre aux besoins de ses membres ou de la communauté qui l'accueille. »

Les entreprises collectives, aussi appelées entreprises d'économie sociale, prennent la forme d'organismes à but non lucratif (OBNL), de coopératives et de mutuelles, qui ont des activités marchandes pour répondre à la demande de leurs membres ou d'acheteurs privés ou publics.